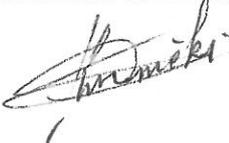
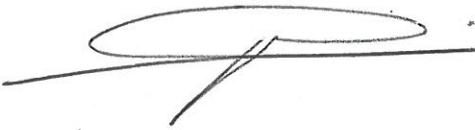


# Sécurité Routière

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

*Charte de Partenariat  
pour promouvoir  
la Sécurité Routière  
auprès des seniors en Ille-et-Vilaine*

Charte signée le 17 juin 2014, lors de la Fête de l'Amitié organisée par la Fédération d'Ille-et-Vilaine  
Généralions Mouvement – Aînés Ruraux à la Peinière- Saint-Didier.

<p><i>Généralions Mouvement - Aînés Ruraux Fédération d'Ille-et-Vilaine</i></p>	<p><i>La Préfecture d'Ille-et-Vilaine</i></p>
<p>M Christian RUDNICKI,  Président de la Fédération Départementale Généralions Mouvement- Aînés Ruraux d'Ille- et-Vilaine</p>	<p>Mme Frédérique CAMILLERI,  Directrice de Cabinet de M. le Préfet de Région Bretagne et Préfet d'Ille-et-Vilaine</p>

# **Charte de Partenariat pour la Sécurité Routière**

## **A. Préambule**

La lutte contre l'insécurité routière constitue un axe prioritaire de la politique de l'État dans le département d'Ille-et-Vilaine. Le Document Général d'Orientations 2013/2017 signé le 13 mai 2013 a comme objectif de réduire sensiblement l'insécurité routière, par-delà la mobilisation des institutions et des acteurs locaux.

Pour ce faire, la mise en place de partenariats durables doit contribuer au développement d'actions de prévention et de sensibilisation à destination des publics les plus vulnérables. Il s'agit ainsi de mettre en commun les compétences individuelles, ainsi que les moyens adéquats en faveur d'une politique globale de sécurité routière et de fédérer autour de cette démarche les acteurs de proximité.

La Fédération d'Ille-et-Vilaine Générations Mouvement, en tant que premier réseau associatif représentatif des seniors, constitue à cet égard un partenaire privilégié dans la conduite des actions de sensibilisation à la sécurité routière, du fait de son rayonnement départemental par la mobilisation du réseau d'adhérents de 296 clubs, ainsi que par les valeurs qu'elle s'efforce de promouvoir dans ses différentes actions ainsi menées.

## **B. Objet de la charte de Partenariat**

La présente charte a pour objet de renforcer et de structurer les échanges en matière de sécurité routière entre la Fédération Départementale Générations Mouvement d'Ille-et-Vilaine et l'État en Ille-et-Vilaine. Les deux signataires s'engagent à travailler, en partenariat, de façon à sensibiliser les seniors lors de certaines manifestations organisées tant par les clubs (au travers de ses 38 cantons) que la Fédération elle-même.

## **C. La Fédération Départementale Générations Mouvement 35 s'engage à :**

- Relayer les enjeux et les objectifs de cette présente charte au sein de ses instances dirigeantes :
  - a. son assemblée générale annuelle,
  - b. ses conseils d'administration regroupant les 38 délégués cantonaux et membres du bureau,
- Nommer un référent sécurité routière au niveau de la Fédération, en charge d'impulser, de coordonner et d'accompagner les actions de sensibilisation menée par les clubs adhérents.
- Informer les clubs des possibilités d'actions de sensibilisation avec l'État et ses partenaires, par la mobilisation de moyens adéquats.
- Développer des programmes ou démarches de communication, en alimentant, sur son site Internet ou autres moyens, des messages de sécurité routière.

## **D. L'État s'engage à :**

- Relayer les orientations de l'État, et ses partenaires, par la communication des campagnes dédiées à la sécurité routière issues du national et du départemental,
- Désigner un référent au sein des services de l'État, en l'occurrence à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), en charge de l'animation et du suivi de cette charte,
- Valoriser les initiatives de sécurité routière réalisées par les clubs affiliés à la fédération, par le biais des outils de communication (messages, supports...) disponibles auprès de la direction de la communication du ministère, et, de la coordination interministérielle à la sécurité routière (DDTM)
- Soutenir et accompagner, dans le cadre des compétences dédiées de l'État, le programme d'actions de sensibilisation proposée par la fédération départementale.

## **E. Durée de la Charte et suivi des actions**

Cette charte est conclue pour une durée de trois ans. Un bilan des actions menées sera présenté chaque année, en rappelant les thématiques prioritaires ainsi retenues. Dès 2015, un programme d'actions sera annexé à la présente charte d'engagement. Pendant la durée de la charte, les deux signataires s'engagent à proposer toute modification de nature à consolider ce partenariat.